

Chronique

Par Claude Chessex,
membre du comité de l'USPI Vaud*



LPPPL: soyons pragmatiques!

Le 12 février 2017, le peuple vaudois a accepté à 55,5% la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL). Les propriétaires représentant environ 30% de la population vaudoise, un nombre important de locataires s'est donc également opposé à cette loi et partage les craintes des milieux immobiliers.

Dans le cadre de la campagne, l'USPI Vaud, avec d'autres organisations immobilières et économiques, s'est opposée à cette loi aux motifs notamment qu'elle empêcherait certaines rénovations lorsque les circonstances techniques l'exigent (ce motif d'autorisation présent dans la législation actuelle n'est pas repris dans la nouvelle loi). Il faudrait donc attendre que l'immeuble

devienne insalubre ou dangereux afin que des travaux de rénovation puissent être enfin autorisés.

Du côté des partisans, la lecture du texte de la loi diffère, c'est pourquoi ils ont affirmé, qu'au contraire les rénovations seraient encouragées...

Si des rénovations ne devaient plus être autorisées, non seulement cela contribuera au vieillissement du

Béatrice Métraux s'est engagée à ce que tous les milieux concernés participent à l'élaboration du règlement de cette loi

parc locatif, mais des emplois seront menacés. L'USPI Vaud est favorable à l'assainissement énergétique qui est nécessaire pour protéger l'environnement mais également aux autres rénovations permettant d'améliorer le confort et de conserver la valeur du bâtiment.

La conseillère d'Etat Béatrice Métraux s'est engagée à ce que tous les milieux concernés participent à l'élaboration du règlement de cette loi. Il est donc temps d'adopter des solutions pragmatiques et la consultation de la commission ad hoc ne doit pas revêtir son plus beau costume d'alibi.

www.uspi-vaud.ch

* Union suisse des professionnels de l'immobilier Vaud